



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2019/35

Objet : AOT du « Club house » de la Capitainerie

Chapitre 3.3 Locations

L'an deux mille dix-neuf, le 08 juillet, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel « Le XXe », à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 8 juillet 2019

Date de convocation :
19 juin 2019

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire :24
(32 voix)
En exercice : 24 (32 voix)
Membres présents : 18
(25 voix)

Membres présents
Vote(s) pour 18 (25 voix)
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Mme Jessica GUIARD

Auxiliaire de secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL, Président ; **M. Marc VIOSSAT**, Vice-Président ; **Mme Agnes PIGNATEL**, Secrétaire du Bureau ; **M. Jean BERNARD** Rapporteur du Budget, **M. Patrick PERNIN**, membre du Bureau, **M. Roger MASSE**, membre du Bureau, **M. Marc AUDIER**, Conseiller Syndical, **M. Yves LELONG**, Conseiller Syndical ; **Mme Jessica GUIARD**, Conseillère Syndicale ; **M. Pierre VOLLAIRE**, Conseiller Syndical, **Mme Valérie GRENARD**, Conseillère Syndicale ; **M. Georges GAMBAUDO**, Conseiller Syndical ; **M. Jean-Michel TRON**, Conseiller Syndical, **M. Jean-Michel PAYOT**, Conseiller Syndical ; **Mme Carole CHAUVET**, Conseillère Syndicale, **Mme Ginette MOSTACHI** Conseillère Syndicale, **Mme Valérie ROSSI**, Conseillère Syndicale ; **M. Joël BONNAFFOUX**, Conseiller Syndical

Etaient représentés et excusés :

M. Jean CONREAUX, M. Daniel GALLAND, M. Robert FRAYSSINES, M. Pierre DOUSSOT, M. Jean Pierre GANDOIS, M. Raymond HONORE

Avait donné pouvoir :

Mme Sophie VAGINAY (2 voix) donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel TRON

Etaient invités et présents :

M. Regis BOUCHACOURT (CCI 05), M. Christophe THIEBAULT (SPPSP) , Mme Géraldine DUVOCHEL (EDF), M. Christian ROMAN (CD05), M. Thierry ALLAMANO (CDV05 – CNASP)

Exposé des motifs :

Le Président indique à l'assemblée que la livraison de l'aménagement global de la Capitainerie connaît un retard qui, sans être très important, demeure assez pénalisant : compte-tenu du retard pris dans la réalisation des espaces extérieurs, la commission de sécurité préalable à l'ouverture du bâtiment au public n'a pu être fixée qu'au 12 juillet prochain.

Dans ces conditions, l'exploitation du « club house » ne semble envisageable au mieux qu'à partir du 15 juillet 2019. Dans ce cadre, le Président considère que la contractualisation avec un opérateur sur une longue durée semble pour le moins difficile à organiser. L'exploitation expérimentale pour l'été 2019 pourrait à contrario être envisageable, en fixant un tarif de location très accessible pour un preneur, ayant par ailleurs nécessité d'équiper de manière transitoire cet espace qualitatif (mobilier, caisse enregistreuse...). Le Président expose néanmoins avoir pu négocier la location d'une licence IV pour la saison estivale à hauteur de 1 000 €HT forfaitaire, ce qui devrait faciliter la candidature d'un exploitant. Cette ouverture pour une durée très courte (3 mois) pourrait en outre permettre de repérer plus aisément les atouts et faiblesses de cet espace à vocation commerciale, en donnant l'opportunité au S.M.A.DE.SE.P. d'optimiser l'aménagement de cet équipement ou/et d'en intégrer les limites dans l'appel à concurrence qui sera bâti pour une bien plus longue période.



Le Président informe avoir consulté l'aide juridique de l'établissement pour vérifier la conformité de l'appel à concurrence joint à la présente et publié sur support numérique depuis le 1^{er} juillet dernier.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté inter préfectoral n°05-2019-05-13-004 du 13 mai 2019 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- La convention d'occupation temporaire souscrite le 30 mai 2018 avec l'Etat pour la réalisation de la Capitainerie du lac de Serre-Ponçon ;

CONSIDERANT :

- La livraison tardive de l'espace « Club house » de la Capitainerie ;
- L'intérêt manifeste d'ouvrir au plus vite cet espace au public ;
- L'obligation qui en découle de proposer en urgence cette exploitation commerciale à un professionnel sur une période de factor réduite ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 8 juillet 2019 :

- **APPROUVE** le cahier des charges sommaire publié en tant qu'appel à candidature pour l'exploitation estivale 2019 du « Club house » de la Capitainerie ;
- **DELEGUE** au Président la responsabilité de déterminer, à l'issue de cette consultation, le candidat offrant les meilleures garanties de qualité pour cette exploitation (durée d'ouverture quotidienne, nombre de jours exploités dans la saison, originalité et qualité des produits proposés, animation éventuelle...) ;
- **SUGGERE** dans le cas où cet appel à candidature resterait malheureusement infructueux, que le S.M.A.D.E.S.E.P. puisse, de manière permanente ou ponctuelle, ouvrir l'établissement au public en l'exploitant en régie directe par prestations de service souscrite auprès de professionnels.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,

Victor BERENGUEL

